



## Fiche d'adhésion saison 2022-2023 **Mode d'emploi**

Vous pouvez télécharger le formulaire d'adhésion, le remplir et :

- soit l'apporter au secrétariat aux jours et heures d'ouverture si vous souhaitez payer en espèces ou en CB
- soit le déposer avec un chèque à l'ordre de « Sérignan-Loisirs » dans la boîte aux lettres de l'association
- soit le remettre à votre animateur avec un chèque à l'ordre de « Sérignan-Loisirs » le jour de votre activité

*Dans tous les cas, nous vous remettrons votre carte d'adhésion ou nous vous la ferons parvenir.*

### **Quelques conseils pour remplir le formulaire :**

- Renseigner l'ensemble des coordonnées (merci de remplir lisiblement l'adresse e.mail et le téléphone mobile qui nous servent à vous contacter)
- Cocher les activités choisies
  - Pour l'informatique : préciser la session qui vous intéresse (10 € + 4 € par session de 4 cours)
  - Pour le yoga : préciser lundi, mardi ou mercredi (3 chèques de 55 € ou 1 chèque de 165 €)
  - Pour le flamenco : préciser Adulte (A), Enfant (4 à 7 ans) ou Enfant (8 ans et +)
- Renseigner montants et cocher mode de paiement choisi
  - Rappel :
    - Montant adhésion 22€ (individuel) ou 33€ (couple)
    - Activités :
      - Rando : 10€/personne
      - Marche aquatique : 10€/personne
      - Informatique : 10€/personne + 4 €/session
      - Yoga : 3 x 55€/personne
      - Les autres activités payantes sont réglées directement aux animateurs
- **Certificat de non contre-indication à la pratique d'un sport** : le certificat attestant l'absence de contre-indication médicale à la pratique d'un sport est, **depuis le 1er septembre 2016, valable 3 ans**. Par ailleurs, un même certificat médical est désormais valable pour la pratique de plusieurs sports, sauf contre-indications mentionnées par le médecin.

Vous devez l'avoir dans le cadre des activités suivantes :

- **Randonnées / marche aquatique / Vélo / Yoga.**